



DÉCLARATION DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, À PROPOS DU BILAN DE LA SESSION PARLEMENTAIRE, PARIS, MERCREDI 22 DÉCEMBRE 1982.

22 DECEMBER 1982 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Poursuivant l'oeuvre législative engagée l'an dernier, le Parlement a beaucoup travaillé : des dispositions essentielles pour le développement de notre économie, le soutien de l'emploi, la lutte contre l'inflation, la justice sociale, la démocratie dans le travail, les libertés et la place de la France dans le monde ont été adoptées.

- Les droits du Parlement ont été, comme il se doit, scrupuleusement respectés et le contrôle parlementaire s'est exercé normalement.
- Les deux Assemblées qui ont vocation pour élaborer et améliorer les textes législatifs doivent remplir l'une et l'autre, par delà leurs légitimes appréciations politiques, la mission qui leur est conférée.
- Je me réjouis de l'équilibre qui s'établit, de la sorte, entre les pouvoirs, pour le plus grand bien de la démocratie.\